

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 18 septembre 2023

Date de convocation : 12/09/2023

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230918-CM2023_06_052-DE



Délibération N° 2023/06/052

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	25
Quorum :	14

OBJET : INTEGRATION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LA TONNELLE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, pour le maire empêché, sous la présidence de Annie GRELET, adjointe au maire.

Présents : GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, TREFFANDIER Nathalie, Le MENI Nadège, GIRAudeau Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, PISSIER Gérard pouvoir à GRELET Annie, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à LE MENI Nadège.

Excusés : PANNAUD Éric, maire, WATTEBLED Stéphane,

Secrétaire de séance : MONTALESCOT Eveline.

Mme Grelet Annie, adjointe au Maire, expose au conseil municipal que dans le cadre de la construction de 34 logements locatifs, la SEMIS sollicite la commune afin de lui rétrocéder la voirie, les espaces verts et l'éclairage public du futur lotissement de la Tonnelle.

Les travaux d'éclairage dans le lotissement et à l'intérieur des ilots de logements locatifs seraient portés par la commune et le SDEER (50%). La commune refacturera 50% de ces travaux à la SEMIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise cette rétrocession et autorise le maire à signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

L'adjointe au Maire,

Annie GRELET



La secrétaire de Séance

Eveline MONTALESCOT

